

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 JUILLET 2015 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal.

Absents : MM. MEGE Isabelle (procuration à M. Manuby), MAZERON Laurent (procuration à M. Rossignol), MEUNIER Thierry (procuration à Mme Ferreira), BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson), ALVES Laurence (procuration à M. Estier), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. Alexis ROSSIGNOL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2015 a été adopté à l'unanimité.

TRAVAUX :

Lotissement Les Frênes :

Permis d'aménager modificatif :

Suite à la procédure d'acquisition par l'EPF-SMAF pour le compte de la Commune de deux parcelles cadastrées AV n° 207 et 209, il est nécessaire de réaliser une extension des réseaux pour leur viabilisation future. Une emprise de 3.50 m du lot n° 1 sera réalisé afin de créer une partie commune pour le passage de l'ensemble des réseaux, ainsi que divers ajustements.

Le permis d'aménager pour la réalisation du lotissement Les Frênes a été accordé le 02 juin 2014. Un dossier modificatif devra être déposé avec la redéfinition d'une esquisse d'aménagement avec les modifications du lot 1 et des autres pièces du dossier.

Le devis du Cabinet GEO-CONCEPTION, maître d'œuvre du Lotissement est de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de confier au cabinet GEO-CONCEPTION la réalisation d'un dossier modificatif du permis d'aménager du Lotissement les Frênes et d'autoriser le Maire à signer le devis concernant cette prestation au prix de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Devis pavés : Le Maire a demandé un devis pour poser des pavés le long de la voie d'accès au lotissement, semblables aux trottoirs existants. Celui fourni par l'entreprise Coudert d'un montant de 5 280 € HT est trop élevé. Un autre devis sera demandé.

Prix du m² : le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2015 fixant le prix du lotissement à 19,50 € TTC le m². Une information publicitaire sera faite avec un panneau sur place et sur le site internet.

Assainissement le Chauffier :

Travaux annexes :

Une étude a été réalisée par France-Telecom comprenant des travaux de fouilles dont le montant est estimé à 10 460,16 € TTC et la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération pour un montant de 15 600,00 € TTC. Le Conseil Départemental

subventionne à hauteur de 30% de la somme totale soit 7 818,05 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire signale au Conseil Municipal que l'entreprise Besançon reprend le chantier d'enfouissement des réseaux d'assainissement la dernière semaine de juillet.

Remplacement de la conduite d'eau potable par la SEMERAP : accord de principe donné.

Bâtiment Condat :

Les travaux de démolition sont terminés. L'emplacement sera aménagé en place handicapée ou en espace libre.

Mise en place d'une zone 30 Rue de la Liberté : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Président de Manzat-Communauté concernant l'EHPAD des Ancizes-Comps. Lors de la dernière réunion du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD, les représentants des familles ont évoqué la dangerosité générée par la vitesse de circulation excessive des véhicules circulant Rue de la Liberté. Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place d'une zone de limitation de vitesse à 30 km/h. En contrepartie, il sera demandé à Manzat-communauté d'installer des panneaux indicateurs signalant l'approche d'une résidence pour personnes âgées.

AFFAIRES FONCIERES :

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AY 5 vendue par les Consorts ROCHE – FILLAYRE - REISCH, au profit de M. Jean-Pierre CHAUSSADE, d'une superficie totale de 2 065 m² avec habitation pour 115 000 €.
- AV 148 et 489 vendues par la SCI BUVAT et VISIGNOL, au profit de la SCI AUBERGE DE ST GEORGES (M. David LAVURI), d'une superficie de 1 428 m² avec commerce hôtel – restaurant pour 130 000 €.
-

Propriété de l'OPHIS :

L'Office Public pour l'Habitat Immobilier Social (OPHIS) est propriétaire des parcelles cadastrées AN 14 et 15 situées Allée des Marronniers. Elles desservent les logements de la Croix-Mallet. Une parcelle représente de la voirie et l'autre des espaces verts et du stationnement. Elles devraient être classées dans le domaine public de la Commune : entièrement pour AN 15 et en partie pour AN 14. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour demander le classement dans le domaine public de la Commune de ces deux parcelles.

Location des appartements de l'école primaire :

Accord à l'unanimité pour renouveler le contrat de location des deux appartements de l'école primaire pour un an à compter du 1^{er} juillet 2015. Le prix de la location reste inchangé.

Vente de la parcelle AM 223 :

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2015, par laquelle la Commune décidait de céder à la Société Combrailles Autos Services, représentée par son gérant M. Eric Fernandes la parcelle de terrain cadastrée AM 223 d'une superficie de 2 435 m² au prix de 25 700 €. M. et Mme Fernandes souhaitent désormais faire cette acquisition à titre personnel et non au profit de la SARL Combrailles Autos Services. L'accord est donné à l'unanimité à condition que ce soit uniquement pour une activité commerciale.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Activités périscolaires : Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les animateurs des Temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2015 – 2016. M. De Jésus souhaiterait qu'il y ait plus d'activités nouvelles et moins de sport car selon l'enquête faite auprès des parents, les enfants sont très fatigués en fin de journée.

Remboursement des transports scolaires : Le Conseil Départemental a informé la Mairie que le remboursement pourrait s'effectuer sur présentation d'une attestation sur l'honneur.

Aucun justificatif de paiement ne sera fourni par la Paierie Départementale ou par le Conseil Départemental.

INTERCOMMUNALITE :

Futur périmètre : Suite à la carte proposée par le Sous-Préfet de Riom, le nouveau périmètre de Manzat-communauté pourrait s'orienter vers Combronde. Cependant, les communes de St Georges, Les Ancizes et Queuille souhaiteraient une prise de contact avec la Communauté de Pionsat, Cœur de Combrailles. Une réunion de Manzat-communauté aura lieu fin août / début septembre pour prendre une décision. Puis le Préfet fera part de ses conclusions. La mise en place définitive des nouvelles communautés de communes interviendra au 1^{er} janvier 2017.

Voirie communautaire : Les travaux pris en charge cette année par Manzat-Communauté seront de l'ordre de 39 000 € pour la commune et concerneront les secteurs des villages du Soulier, Farges, Sagnes, Rue de la Chaume, effectués sur plusieurs tranches. Une réunion est prévue lundi 20 juillet avec l'entreprise COLAS qui fera les travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Adhésions à l'EPF-SMAF : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les adhésions des communes de : COUTANSOUZE (Allier), MONTMAROULT (Allier), CRAPONNE SUR ARZON (Haute-Loire), MASSIAC (Cantal), SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal), les Communautés de communes du Pays de Salers (Cantal), Pays de Mauriac (Cantal), Les syndicats d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal) et des eaux de Drugeac – St bonnet de Salers.

Boulangerie Croix-Mallet : un repreneur a été désigné avec une réouverture prévue courant septembre.

Problème d'enclavement d'un terrain Rue des Sports à prendre en compte (P. Estier).

Salle du stade : Réparations à faire sur une prise électrique et vérifier le frigo... (J. Lonchambon).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

